

# CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 4-191

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,  
François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER,  
Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo  
MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Jérémy VENTURA

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés :  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 18 juin 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Madame Denise CLARION

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-7 et suivants, L 2223-1 et suivants, relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépultures;

Vu le Code civil notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes d'Etat Civil; Vu le Code pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2025 approuvant les tarifs communaux des concessions et des cases du columbarium;

Considérant qu'il a été constaté que le règlement du cimetière nécessitait une mise à jour;

Considérant que le règlement du cimetière permet de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.

Le rapporteur propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

- D'approuver le règlement intérieur du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération
- D'approuver l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- D'abroger tout autre règlement intérieur du cimetière antérieur à la présente délibération

Le secrétaire de séance



Téo MONNIGADON

Le Maire



Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20250626-4\_191-DE